

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 121 (1976)  
**Heft:** 9

**Artikel:** Service "à tout prix"  
**Autor:** Ducotterd, Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344039>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Service « à tout prix »**

**par le colonel EMG Paul Ducotterd**

La conférence « suisse » pour le service civil a tenu ses deuxièmes assises à Berne en mai. Elle a produit une « plate-forme » dégageant les dénominateurs communs aux divers groupements et particuliers qui la composent.

L'avantage de tels conciliabules est de faire se manifester les intentions réelles des promoteurs. Désormais, seuls des gens de mauvaise foi ou trop passifs pour s'informer pourront continuer de croire qu'il s'agit simplement d'épargner, dans un mouvement de compassion compréhensible en soi, les affres de la rigueur légale au petit nombre des objecteurs sincères.

Comme la palette des tendances représentées allait de l'idéalisme à la rouerie, du pacifisme utopique au pacifisme tactique, de l'attitude philosophique à la volonté concertée de manipuler, en passant par l'opportunisme, l'entente s'est inéluctablement réalisée au niveau le plus bas et le plus symptomatique. Une fois encore, les « idiots utiles » (Lénine dixit) n'auront guère eu d'autre influence que d'apporter leur caution.

On nous propose, ni plus ni moins, de fonder *une institution concurrente de l'armée*. Dans le jargon de la conférence, il s'agit de la création d'une authentique alternative au service militaire.

On est bien conscient, dans ce milieu, que la valeur d'alternative dépendra des effectifs affectés au service civil. La proportion actuelle des insoumis n'y suffirait jamais et il faut ouvrir la porte non seulement aux réfractaires (auxquels la délicatesse de leur conscience interdit même de servir sans armes dans les formations à vocation humanitaire, troupes sanitaires et troupes de protection aérienne) mais aussi à tous ceux qui se sentent quelle aversion, crainte ou prévention que ce soit à l'égard du service militaire.

Nous voilà bien loin des premiers ébats du groupe de Münchenstein mais bien plus près de la vérité. *La conférence s'oppose à tout examen de l'authenticité des mobiles* de ceux qui refuseront de servir. Comme noté dans ces colonnes, l'an passé<sup>1</sup>, il est illusoire de prétendre restreindre

<sup>1</sup> RMS N° 5, 1975, « Vers le service à option ? ».

l'octroi d'un traitement d'exception à la seule catégorie des irréductibles pour raison religieuse. Indépendamment du fait que leur sincérité ne se laisse guère établir par des méthodes civilisées, celle d'autres requérants, à fond éthique ou politique, n'est pas davantage ni moins sujette à caution. — Accepter l'argumentation des uns, c'est se préparer à accepter celle des autres. La conférence va allègrement plus loin: on devrait se satisfaire de la simple déclaration des postulants.

Certes, on nous prône *la preuve par l'acte* et l'on ne refuse pas l'idée que, dans un premier temps et pour des raisons tactiques évidentes, la durée du service civil dépasse celle du service militaire. Mais il faudrait qu'elle la dépasse de beaucoup pour atteindre au niveau d'un test. Finalement, le soldat est déjà astreint à près de onze mois, sans compter ses obligations hors-service et une prestation civile de dix-huit mois ne change guère l'ordre de grandeur, si l'on songe que, au terme de ses obligations militaires, le soldat est embigadé dans la protection civile. D'autre part, nul ne croira que, à défaut de contraintes sérieuses résultant de la durée, notre société admettrait un service présentant le caractère d'épreuve d'un bagne.

L'assemblée s'est aussi ingénier à définir les tâches de la nouvelle institution. Faute d'une nécessité dont la réalité guiderait sans peine le débat, elle a dû procéder surtout par refus: *Le service civil devra être organisé en dehors de la protection civile et de la défense générale*. Comme cette dernière embrasse tous les aspects de la vie nationale, du maintien du fonctionnement de l'appareil politique aux tâches de coordination les plus humbles, quel vide prétend-on alors combler?

Cette objection a trouvé réponse. Comme si joliment dit, *le but sera d'amener les groupes concernés à se prendre en charge eux-mêmes*. Et, d'une pierre deux coups, voilà résolu le problème de l'encadrement: quelques animateurs prendront discrètement influence sur le contingent des élus, afin qu'il choisisse le champ de son action, se constitue en communauté et finisse par tenter de mettre la main à la pâte. Bref, la formule qui préside au succès du Club Méditerranée est en voie de faire souche.

L'institution que nous proposent les marginaux semble ne constituer, finalement, qu'un anodin but en soi et ils comptent y faire adhérer la majorité par lassitude, sentimentalité ou opportunisme. Mais, pourquoi donc réclamer, avec tant de vigueur, de servir à tout prix? Bien entendu,

les promoteurs ne voient pas de contradiction à ce que ce soit comme il leur plaira et aux frais de la communauté nationale. Mais enfin, un refus pur et simple ne serait-il pas plus logique? *D'où vient que cette conférence se soit opposée si clairement à l'idée que certains veuillent écarter la création d'un service civil par un recours plus large à l'exclusion de l'armée?* — Ne serait-ce pas parce que la nouvelle institution civile offrirait une occasion idéale de se rencontrer, de s'organiser, de recruter des adhérents et de former des militants? Ne serait-ce pas non plus parce qu'elle conférerait un statut à ses membres, c'est-à-dire, sinon une apparente respectabilité, du moins une protection certaine, une reconnaissance juridique de cette catégorie particulière de hors-la-loi? Ne serait-ce pas que l'on escompte bien que ce service sera attrayant au lieu de dissuasif, contrairement à ce que l'on tente de faire à croire pour l'heure avec la théorie de la preuve par l'acte, et qu'il y aura enfin des chances sérieuses d'affaiblir l'armée par ce biais?

La question des mobiles profonds des zélateurs de cette formule reste ouverte, pour peu qu'il y en ait. (En effet, n'avons-nous pas assisté souvent, par exemple, au transvasage à retardement de solutions allemandes?) Mais, comme il s'agit de procéder, en premier lieu, au tri des candidats à l'insoumission, l'attitude de la conférence fait apparaître comme certain que l'exclusion des réfractaires de l'armée possède bel et bien un taux de dissuasion suffisant à décourager leurs sympathisants, les opportunistes ou les velléitaires. L'effet de cette mesure pourrait être renforcé, si elle devait être estimée trop faible, par la privation des droits civiques et l'assujettissement à une taxe nettement plus prohibitive que l'actuelle taxe d'exemption, entre autres suggestions. — L'armée, d'ailleurs, aurait intérêt à se passer des services douteux de certains. Mais elle n'en a aucun à leur incarcération aux frais de l'Etat et moins encore à l'instauration d'un service concurrent encore plus coûteux.

Le problème de l'objection existe. Celui des agitateurs et des agités également. Cela mérite-t-il donc, par soi-même, une solution privilégiée? — Il faut que notre société cesse de prendre au sérieux les mouches du coche. Cela presuppose qu'elle tienne pour ce qu'ils sont ceux qui s'adonnent à lui instiller mauvaise conscience et qu'elle évite toute subjectivité dans ses options.

L'introduction d'un service de remplacement créerait deux catégories de « bons » citoyens, dans un pays déjà suffisamment menacé par les

forces centrifuges sur le plan culturel et divergentes sur celui de la religion, de la politique, du mode courant de penser, voire des coutumes. Elle aboutirait même à deux catégories d'objecteurs, si le cinquième alinéa de l'article 18 de la Constitution qui sera soumis au vote populaire venait à être accepté: les bons, à mobile religieux ou moral, et les mauvais, à mobile politique ou autre.

Or le critère n'est pas dans les raisons du requérant mais dans la sincérité de son intransigeance. On semble oublier que ceux qui servent dans l'armée sans se mettre en vedette ne sont, en général, ni apolitiques, ni amoraux, que la plupart confessent une religion et qu'un bon nombre font preuve d'une conception philosophique arrêtée. L'additif constitutionnel proposé par le gouvernement parle, d'ailleurs, au premier chef, de convictions. Il ne fait que les qualifier ensuite, ne retenant que les morales et les religieuses, comme si d'autres attitudes n'étaient pas également susceptibles de provoquer de graves conflits personnels, comme si, en soi, elles étaient moins honorables. Il n'en reste pas moins que l'examen de la sincérité, en quel domaine que ce soit, se heurte à des obstacles si enchevêtrés que, selon le Livre Blanc, édité par le gouvernement de la RFA en début d'année sur la Bundeswehr, nos voisins envisagent de renoncer à la procédure de vérification de leurs objecteurs, au terme de longues années de déboires. — Allons-nous donc copier une expérience vouée par avance à l'échec?

Cet additif se révèle ainsi boiteux et même les tenants d'un service civil ne pourront l'accepter que par tactique de grignotage. Il inaugurerait, de toute évidence, une politique d'atermoiements. Preuve en soit que la soi-disant délégation suisse à la rencontre de Varsovie des jeunes et étudiants, en juin dernier, en est déjà à soutenir l'institution d'un statut *européen* de service civil.

Vouloir quelque chose à tout prix conduit généralement à le payer cher. L'actuelle relance de la compassion pour les objecteurs n'est qu'un prétexte, surtout dans notre pays où ce problème a trouvé une solution de longue date, par l'exemption des ecclésiastiques et la possibilité des conscrits de se faire affecter à des fonctions humanitaires dans l'armée. Que l'on recherche une procédure autre que les peines privatives de liberté pour les récalcitrants et coûteuse pour la collectivité est louable. Mais gardons-nous d'investir dans l'inutile: il ne connaît pas de limite.

P.D.